

Compte-rendu du comité technique ministériel exceptionnel « BREXIT » du 16 septembre 2021

Présidente : Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du MAA

Représentaient **FO Agriculture** : Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE et Stéphane TOUZET

A retenir de ce CTM

- Sous cet intitulé générique, l'Administration souhaite principalement proroger la possibilité de recourir à un cycle de 44 heures avec un repos hebdomadaire glissant dans les PCF de Boulogne-sur-Mer et de Normandie ; en précisant que les jours travaillés du fait du cycle ne donnent pas lieu à une compensation en temps, lorsqu'il s'agit des samedis, dimanches et jours fériés.
- **FO Agriculture** demande dans sa déclaration liminaire une réponse immédiate aux questions et revendications légitimes des personnels concernant l'organisation du travail et la gestion des plannings.
- **FO Agriculture** pointe un CT déconnecté de la réalité du terrain SIVEP et demande la présence plus fréquente des décideurs sur le terrain plutôt que l'organisation à répétition d'enquêtes coûteuses et dont les rapports ne sont pas communiqués voir exploités.
- **FO Agriculture** n'obtenant aucune réponse à ses questions préalables vote contre des aménagements de règles qui vont toujours dans le sens de l'Administration, jamais dans celui des personnels.
- Résultat du vote : La proposition est retenue du fait de l'abstention de deux organisations syndicales :
 - Contre : FO, FSU, CGT, Alliance du Trèfle
 - Abstention : UNSA, CFDT
 - Pour : néant

Déclaration liminaire Force Ouvrière

Madame la Présidente,

Vous nous convoquez ce jour dans l'urgence pour un CT exceptionnel SIVEP pour prolonger une dérogation à une règle dont nous vous avons annoncé qu'elle serait inapplicable avant même que vous l'imposiez unilatéralement.

Avant de nous prononcer sur ce document, nous souhaitons obtenir des réponses aux requêtes tout aussi urgentes que nous vous portons depuis la mise en œuvre des SIVEP, aussi bien dans ce CT ministériel que dans les instances régionales concernées, à savoir :

1) Cycle capitainerie

La note de service de mise en œuvre n'est pas conforme puisqu'elle impose de poser les congés du lundi au lundi (5 jours minimum) alors qu'il avait été annoncé aux personnels la possibilité de les poser vacation par vacation. De plus, elle ne fixe pas de cadre concernant les délais de demande et de validation des congés, ni même concernant les règles ou critères de refus éventuels. Nous vous demandons, en préalable à la poursuite de cette réunion, l'engagement de sa révision avant la fin de l'année en concertation avec les agents des SIVEP, pour que soient pris en compte les problématiques du terrain.

2) Planning et équipes

L'application actuelle de ce cycle, ne permet pas de se projeter au-delà de 2 mois, donc de valider des congés qui pourtant doivent être déposés dès le début de l'année. Elle conduit également aux bouleversements soudains et fréquents des équipes, entraînent leurs désorganisations, du fait d'effectifs insuffisants pour pallier les absences diverses. Les personnels demandent des règles précises visant à permettre plus de stabilité dans le travail d'équipe.

3) Communication

Ce cycle de travail ne permet actuellement que trop peu de relations entre les équipes et la "chefferie de poste" ce qui engendre incompréhensions et nuisances au climat et à l'efficacité du collectif. Enfin, il faut en finir avec les mails du vendredi soir !

4) Contractuels

La très grande majorité des agents sont contractuels, et certains contrats ne sont pas renouvelés sans explication. Il semble qu'une sélection soit effectuée, mais aucun critère n'est avancé, ce qui engendre là encore un climat délétère nocif à l'esprit d'équipe pourtant indispensable pour ce type de service.

L'Administration veut clarifier les règles qui la servent, elle doit aussi le faire pour celles qui définissent les conditions de travail.

La proposition de l'Administration en quelques mots :

« Le projet d'arrêté, qui vous est soumis pour avis, a pour objet de proroger durant dix mois, à compter du 1er octobre 2021, pour les postes de contrôle frontaliers (PCF) du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) de Boulogne-sur-Mer et de Normandie (Caen-Quistreham, Cherbourg, Dieppe, Le Havre) un dispositif organisé par deux arrêtés du 18 octobre 2019, dont l'application parviendra à son terme le 30 septembre 2021...

Pour faciliter la compréhension du dispositif prorogé et le simplifier, le MAA a décidé de rédiger un seul arrêté constitué de 3 articles :

- le premier article organise la possibilité de recourir à un cycle de 44 heures avec un repos hebdomadaire glissant dans les PCF de Boulogne-sur-Mer et de Normandie ;
- le deuxième article précise que les jours travaillés du fait du cycle ne donnent pas lieu à une compensation en temps, lorsqu'il s'agit des samedis, dimanches et jours fériés ;
- le troisième article fixe à dix mois la durée au cours de laquelle les dispositions particulières de l'arrêté pourront être mises en œuvre par les services... »



Positionnement de FO Agriculture

FO Agriculture pointe un CT déconnecté de la réalité du terrain SIVEP et demande la présence plus fréquente des décideurs sur les sites, plutôt que l'organisation à répétition d'enquêtes coûteuses et dont les rapports ne sont pas communiqués ou exploités.

FO Agriculture déclare ne pas avoir le mandat des personnels concernés pour remettre en question les cycles de travail, mais précise que n'obtenant aucune réponse aux questions préalables, elle votera contre des aménagements de règles qui vont toujours dans le sens de l'Administration, jamais dans celui des personnels. Il n'est en effet pas admissible qu'après près d'un an de fonctionnement, les personnels ne soient toujours pas en mesure d'avoir des plannings prévisionnels pour anticiper leurs organisations de vie ou la programmation de congés plus de deux mois à l'avance.

La présidente reconnaît les difficultés énoncées et annonce une nouvelle enquête avec la programmation d'une visite prochaine. Elle déclare cependant ne pas pouvoir encore formuler des réponses précises du fait des incertitudes qui pèsent sur l'activité à venir.

FO Agriculture rappelle également les revendications légitimes des agents en matière d'accès à une restauration subventionnée, mais là encore, rien n'avance !

→ **Résultat du vote :**

- Contre : FO, FSU, CGT, Alliance du Trèfle
- Abstention : UNSA, CFDT
- Pour : néant

La proposition est retenue du fait de l'abstention de deux organisations syndicales.

Vos représentants FO Agriculture restent mobilisés et à votre écoute pour porter et faire aboutir les revendications légitimes des personnels.

L'équipe FO Agriculture



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir
 Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

